

DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE CHALEUR

Les détecteurs de fumée et/ou de chaleur sont installés dans les gaines techniques, dans les locaux de services électriques et dans les salles des installations téléphoniques de l'édifice. Une fois déclenchés, les détecteurs de fumée activent un signal d'**alarme** sur l'étage concerné ainsi que sur les étages immédiatement situés au-dessus et au-dessous. Un signal d'**alerte** retentira également dans le reste de l'édifice. (Pour plus de renseignements, voir la partie intitulée *Système d'avertisseurs électroniques d'urgence*.)

RÉSEAU DE GICLEURS

L'édifice est muni d'un système de gicleurs à eau sous pression. Vous remarquerez les têtes de ces gicleurs qui dépassent du plafond. Déclenchés par la chaleur, les gicleurs libèrent automatiquement un jet d'eau qui couvre un rayon d'environ 2,5 mètres (soit 7 pieds). **Il ne faut jamais les toucher ni y accrocher des décorations de Noël ou autres babioles. Assurez-vous qu'il y ait un espace d'au moins 0,5 m (soit 18 pouces) sous le gicleur afin de ne pas gêner la diffusion des jets d'eau.**

SYSTÈME D'AVERTISSEURS ÉLECTRONIQUES D'URGENCE

Les haut-parleurs de l'édifice diffusent également une sonnerie électronique d'alarme ou d'alerte. Dès qu'un détecteur de fumée ou de chaleur est activé, qu'une valve de gicleur est ouverte, qu'une alarme est manuellement actionnée ou que les opérateurs du Centre de contrôle de l'édifice interviennent volontairement, la sonnerie électronique se déclenche pour avertir les occupants d'une éventuelle situation d'urgence. Le rythme de la sonnerie indique s'il s'agit d'une **ALERTE** ou d'une **ALARME**.

La sonnerie électronique de l'ELBP possède **deux (2) signaux distincts**.

Première étape • Signal d'ALERTE : Le signal d'alerte consiste en une sonnerie électronique intermittente qui retentit sur les haut-parleurs d'un étage, à un rythme de 20 coups par minute, soit un coup toutes les trois secondes. Ce signal signifie que tous les occupants de l'étage doivent se préparer à évacuer les lieux et suivre les instructions diffusées au moyen des haut-parleurs.

Deuxième étape • Signal d'ALARME : Le signal d'alarme consiste en une sonnerie électronique intermittente qui retentit sur les haut-parleurs d'un étage, à un rythme de 120 coups par minute, soit deux coups par seconde. Ce signal signifie que tous les occupants de l'étage doivent immédiatement évacuer les lieux et s'éloigner de l'édifice d'au moins 100 mètres.